



## Règlement de la section DVD

### Objet

La section dispose d'un large choix de DVD qu'elle met à la disposition des collaborateurs Cetim.

### Gestion

La section dispose d'un budget à l'année géré par les responsables bénévoles avec l'aide des permanentes du CE. Un élu est nommé pour assurer le lien entre le CE et la section.

Elle est sous la responsabilité de deux collaborateurs Cetim, bénévoles, avalisés par le CE, aidés par des bénévoles.

La section propose deux formules de prêt :

- des DVD loués par le CE auprès de la société Vidéopack.
- des DVD prêtés gratuitement par la bibliothèque départementale.
- ***La section dispose aussi d'autres matériels***

**Un lecteur de DVD** en prêt : la section inscrit dans un cahier les personnes souhaitant réserver le lecteur de DVD dont elle dispose. La priorité est donnée aux personnes n'ayant jamais emprunté le lecteur DVD. Si deux personnes non prioritaires, veulent l'emprunter à la même date, la personne qui a réservé en premier obtiendra satisfaction.

La section possède également un **rembobineur de cassettes vidéo et un écran vidéo de 36 cm** couleur, utilisés lors des permanences, qui ne sont pas disponibles à la location.

### Fonctionnement

Les DVD peuvent être empruntés lors des deux permanences hebdomadaires.

La durée maximale du prêt est d'une permanence à l'autre dans le cas d'une nouveauté (film sorti depuis moins de 6 mois) et d'une semaine dans les autres cas.

Le nombre maximum de films empruntés par personne est de 3 dont 1 nouveauté.

Pour bénéficier de cette section, un collaborateur Cetim doit remettre un chèque de caution non daté de 75 € aux permanentes du CE. Un reçu est alors établi à son nom. Le reçu est à remettre à la section lors du premier emprunt.

Les DVD loués par le CE auprès de la société Vidéopack sont loués aux collaborateurs du Cetim au tarif de 1,5€/film.



Vous avez la possibilité d'acheter :

- \* une carte à 18 euros, pour l'emprunt de 12 films ;
- \* une carte à 9 euros pour l'emprunt de 6 films.

L'emprunteur s'engage à respecter le matériel emprunté et à régler la location.

L'emprunteur prendra connaissance du contrat, le signera et le remettra au secrétariat du CE.

**Pour mémoire :**

La section propose aussi en prêt **un lecteur de DVD**. Le prêt est gratuit. L'emprunteur doit remplir le formulaire "location du lecteur DVD" et le remettre aux permanents de la section.

Vous pouvez faire une proposition d'achat ou exprimer vos idées en complétant et en nous retournant le formulaire suggestions d'idées.

Le CE possède un appareil photo numérique en prêt auprès des sections qui en font la demande (cf. règles de prêt de l'appareil photo du CE).

Rédacteur	Valideur	Approbateur
Valérie Brzostowicz	Animateur section : Hervé Reynaud et Philippe De Wolf	Observateur section : Gilles Margottet

**Fichiers associés :**

Sélection du mois (PDF)  
Formulaire suggestions d'idées  
Règles de prêt de l'appareil photo du CE

**Historique :**

Version c, en date du 20/09/07, après suppression de la mention « k7 vidéo ».  
Version b, en date du 11/05/07, après modification du nom de l'observateur de la section  
Version a, nouveau document après refonte complète du règlement en date du 28/09/05